

## Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

A partir du moment où le maintien à domicile n'est plus possible, les malades Alzheimer peuvent être accueillis dans des EHPAD communément appelés "maisons de retraite".

Certains établissements sont dotés d'une unité protégée pour malades Alzheimer permettant une prise en charge optimale et spécifique alliant sécurité et liberté.

## Aides financières

**Prestations sociales du Département soumises à des conditions d'âge, des conditions médicales et administratives.**

→ L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) permet de financer le maintien à domicile (aide à domicile - accueil de jour) et l'accueil en établissement (participation du Conseil général au tarif journalier) pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

→ L'Allocation aux adultes handicapés (AAH) pour les moins de 60 ans.

→ La Prestation de compensation du handicap (PCH) est destinée à financer les surcoûts liés au handicap. Elle s'adresse aux personnes de moins de 60 ans ayant une difficulté absolue ou partielle pour réaliser certains actes de la vie courante. Elle permet de financer des aides humaines, techniques, des aménagements du domicile, du véhicule, des charges spécifiques ou exceptionnelles...

### Prêt et subvention pour l'aménagement du logement.

Le Conseil général a confié au CAL PACT (Centre d'amélioration du logement) la mission de faire fonctionner une opération de maintien à domicile destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux pré-retraités de plus de 55 ans et aux personnes handicapées.

## Autres sources de financement

D'autres organismes proposent des financements :

- les caisses de retraites complémentaires
- la caisse régionale d'assurance maladie (CRAM)
- les associations
- les assurances privées

## QUI CONTACTER :

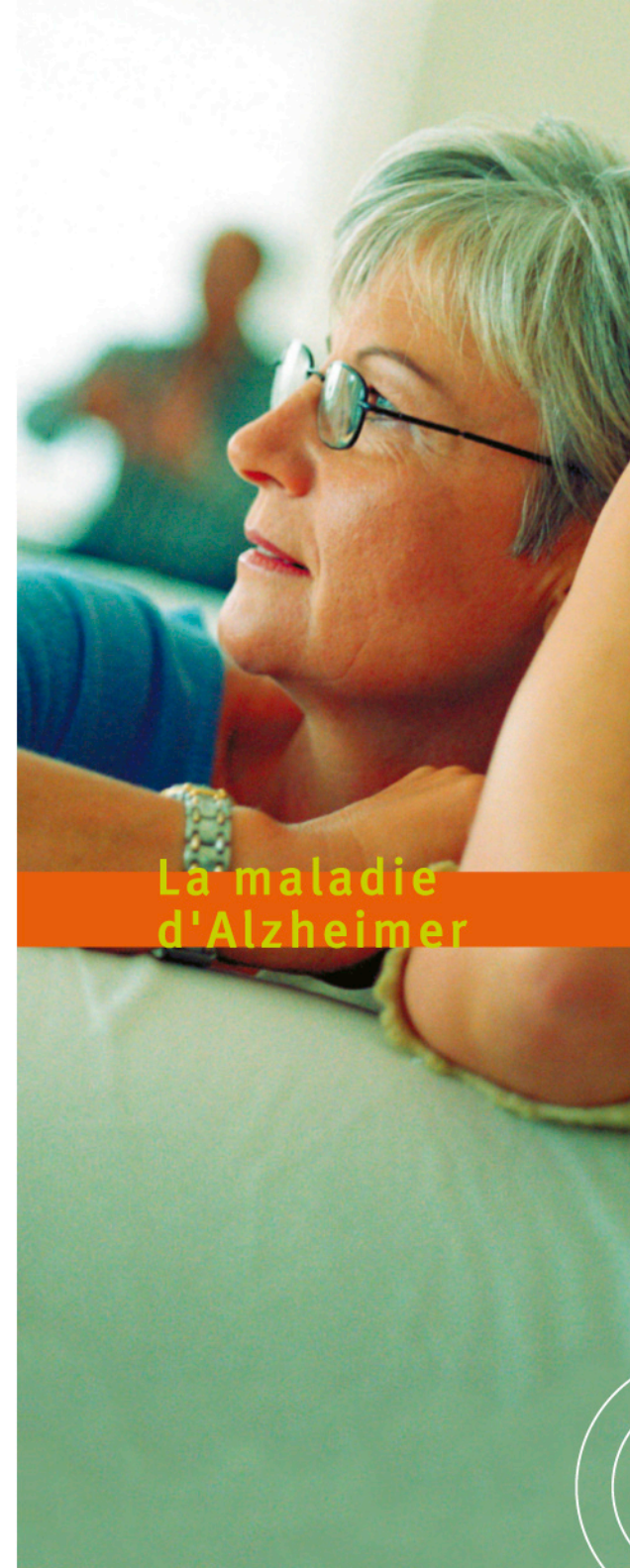
### Le Conseil général de l'Oise

- Pôle Solidarité  
Direction de l'autonomie des personnes
- Maisons de la solidarité et des familles
- Maisons du Conseil général de l'Oise
- Relais autonomie des personnes

### Les associations

- **Association France Alzheimer**  
[www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org)
- **Association Oise Alzheimer**  
35, rue du Général Leclerc - 60000 Beauvais  
Tél : 03 44 48 63 98  
[www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org)  
Du lundi au jeudi : 9h - 11h / 14h - 15h30  
→ Permanence sur rendez-vous  
→ Permanence sur rendez-vous  
à Villers-Saint-Paul  
au centre social - Espace Pierre Perret
- **Antenne Oise Alzheimer de Compiègne**  
5, Square des acacias - 60200 Compiègne  
Tél. : 03 44 97 30 98  
→ Permanence le 3<sup>ème</sup> samedi du mois

Pour plus d'informations, connectez-vous sur [oise.fr](http://oise.fr)



La maladie d'Alzheimer





Yves ROME  
Président du Conseil  
général de l'Oise

La maladie d'Alzheimer touche aujourd'hui plus de 800 000 personnes en France, dont 165 000 nouveaux cas par an. En raison de la démographie de la population française, ce chiffre devrait s'accroître dans les années à venir. Ce fléau de nos sociétés modernes nous préoccupe tous car cette maladie plonge bien souvent des familles entières dans la détresse et entraîne une situation difficile à gérer au quotidien.

Face à l'urgence de la situation, le Conseil général se mobilise fortement aux côtés des professionnels de la santé. Il favorise d'une part le maintien à domicile des malades dans les meilleures conditions, et d'autre part, il aide les structures à disposer d'unités spécialisées pour les accueillir.

Ce document a été réalisé pour vous sensibiliser, vous informer, mais aussi pour accompagner au quotidien celles et ceux qui sont confrontés à cette maladie.

## Le maintien à domicile

Deux priorités s'imposent pour que le malade reste dans son cadre de vie habituel et près de ses proches.

### → Créer un espace sécurisé de façon à prévenir les accidents.

Il peut s'agir d'aménagement de pièces ou tout simplement d'écartier les dangers potentiels (fer à repasser, allumettes, tapis, gaz, meubles encombrants...)

### → Trouver des aides extérieures pour soutenir le soignant et la famille, et accompagner le malade via les réseaux et associations :

#### Les associations

L'association France Alzheimer forme des bénévoles et professionnels de santé en contact avec les familles (documents d'information, formations...) et propose des séjours vacances pour les malades et les aidants.

Retrouvez les coordonnées des associations au dos de la plaquette.

#### Le réseau Aloïse



reseau.aloise@wanadoo.fr  
Tél : 03 44 48 44 43 (de 9h à 17h)

L'équipe du réseau Aloïse est composée d'un médecin coordonnateur et d'un psychologue qui interviennent en fonction des besoins de chaque patient afin de le maintenir le plus longtemps possible au domicile.

#### Stimulation à domicile

Dans le cadre de l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) ou de la Prestation de compensation du handicap (PCH), le Département finance des heures de séances de stimulation à domicile (jeux, stimulations corporelle et mentale, formations des familles à certaines techniques...).

**Démarche :** déposer un dossier APA auprès de la Direction à l'autonomie des personnes ou un dossier PCH auprès de la Maison départementale des personnes handicapées.

#### Les consultations mémoire et centres de diagnostic



##### Hôpital de Beauvais

40 avenue Léon Blum - 60000 Beauvais  
Tél : 03 44 11 21 21



##### Hôpital de Clermont

Rue Frédéric Raboisson - 60600 Clermont  
Tél : 03 44 77 36 00



##### Centre Hospitalier de Creil

Bld Laennec - 60100 Creil  
Tél : 03 44 61 64 39



##### Hôpital Paul Doumer de Labryère

60140 Labryère  
Tél : 03 44 31 55 74



##### Centre Hospitalier de Senlis

14 avenue Paul Rougé - 60300 senlis  
Tél : 03 44 21 73 44

## Au-delà des professionnels de santé, la famille peut avoir recours à de nombreux intervenants à domicile : auxiliaires de vie, aide ménagères, garde-malades de jour et de nuit.

Les aides à domicile sont des professionnels qui interviennent chez les personnes âgées dans l'objectif de prévenir la dépendance et de répondre à un état de fragilité. Elles assurent un accompagnement des personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Ces interventions peuvent être prises en charge en partie par l'APA qui finance le maintien à domicile.

## L'accueil de jour

### Une solution alternative au maintien à domicile

Le Département favorise l'ouverture de places d'accueil de jour pour des personnes âgées résidant à domicile. L'objectif principal est d'offrir au malade un lieu d'activité et de vie sociale, mais aussi de permettre à la famille du malade de se reposer.

La liste des places ouvertes est disponible sur oise.fr.

Le Département prend en charge une partie du prix de journée d'accueil de jour via l'APA.

Le Département subventionne également l'association **Le Havre Vermeil**, parrainée par l'association **Oise Alzheimer** qui propose une halte-répit en accueil familial de jour.

→ Le Conseil général a mis en place le dispositif Oise Mobilité transport adapté, réseau de transport à la demande, desservi par des véhicules spécialement aménagés permettant à toute personne handicapée (carte d'invalidité à 80%) de se déplacer sur le département.

Centrale de réservation : 03 60 74 50 50  
[www.oise-mobilite.fr](http://www.oise-mobilite.fr)